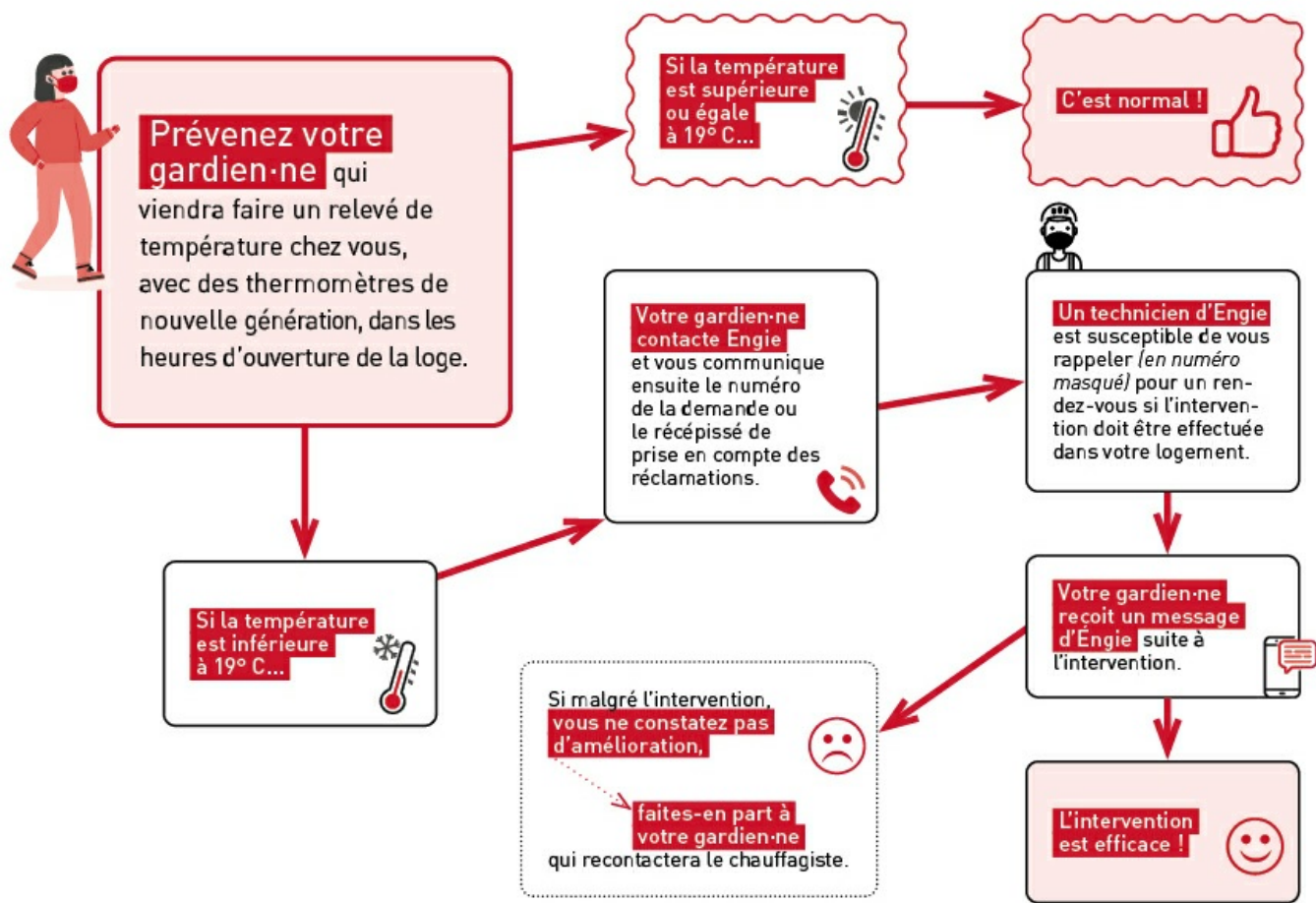




Date de publication:
15/03/2021 - 14h16

La loi dispose que « *dans les locaux à usage d'habitation [...], les limites supérieures de température de chauffage sont [...] fixées en moyenne à 19° C pour l'ensemble des pièces d'un logement* » (Code de l'énergie, article R241-26). Pour diverses raisons, il peut arriver parfois que, dans certains logements, la température de 19° C ne soit pas atteinte. Voici la procédure à suivre en cas de manque de chauffage chez vous ainsi que les actions de l'OPH pour résoudre cette problématique.

QUE FAIRE SI vous constatez une baisse de température ?



Que propose l'OPH pour mieux cerner les problématiques de chauffage ?

L'OPH et le chauffagiste se sont dotés de **thermomètres de nouvelle génération** pouvant calculer la température moyenne sur une surface de 60 m². Les relevés permettront donc de prendre en compte au plus juste la température par pièce. L'OPH d'Ivry et Engie ont également fait l'acquisition d'une vingtaine d'enregistreurs de températures. Ils vont être posés dans des logements témoins, dans certains immeubles où les problèmes de chauffage sont plus fréquents qu'ailleurs. Les relevés, sur une semaine, permettront de mieux cerner les variations de température.

Il faut changer votre radiateur ?

Le patrimoine de l'OPH est composée d'une

cinquantaines de cités et de presque autant d'architectures et de types de radiateurs différents. **Il n'est donc pas possible pour notre prestataire de disposer en stock de tous les modèles de radiateurs.** Voilà pourquoi les délais de changement d'un radiateur sont tributaires de la disponibilité des fournisseurs. Toutefois, pour un radiateur en stock, le prestataire s'engage à un changement sous un mois maximum.

Libérez les radiateurs !

Il ne faut surtout pas tenter de cacher ses radiateurs ! Pour leur garantir une pleine efficacité, libérez les radiateurs des éventuels meubles, canapés ou rideaux qui pourraient obstruer la bonne circulation de la chaleur. En effet, leurs rayonnements doivent pouvoir atteindre directement non seulement les personnes, mais aussi les meubles, les murs et le sol qui vont stocker leur énergie.

De la même manière, **il ne faut pas couvrir les radiateurs de tablettes ou placer des objets tout autour.** En effet, l'air froid arrive au niveau du sol vers le métal chaud du radiateur. À son contact, l'air s'échauffe et se dilate. Devenant ainsi plus léger, il s'élève vers le plafond et continue son parcours en direction de l'intérieur de la pièce. Le radiateur crée ainsi un mouvement tournant et continu d'air réchauffé.

L'OPH et la Ville à l'écoute des locataires

Suite à la manifestation organisée par la CNL le 22 janvier dernier, Philippe Bouyssou, maire et président de l'OPH d'Ivry, a annoncé la **mise en place d'un comité de suivi** pour trouver ensemble une solution pérenne aux problèmes de chauffage.

La première réunion a eu lieu en visioconférence le 15 février, en présence du Maire, de Stéphanie Dumabin-Delafoy (vice-présidente de l'OPH), de Clément Pecqueux (adjoint à l'écologie urbaine), de locataires représentant les amicales CNL, de responsables d'Engie, du bureau d'étude Sermet, de la Ville et de l'OPH, .

Une nouvelle rencontre en ligne aura lieu dans les prochaines semaines. Elle sera l'occasion de faire un bilan des services rendus par le chauffagiste et de l'utilisation des nouveaux thermomètres. Philippe Bouyssou s'est en outre engagé à rencontrer le prestataire de l'OPH afin de mieux appréhender les problématiques et envisager, si nécessaire, de passer un avenant au contrat qui lie l'OPH à Engie.

Source URL: <https://www.oph-ivry.fr/article/le-chauffage-dans-votre-logement>